



UNIL | Université de Lausanne
Service des Ressources Humaines
Château de Dorigny
CH-1015 Lausanne

Informations relatives au pont de fin d'année 2022-2023

En vertu de l'art. 123, le RLPers prévoit qu'un jour de congé supplémentaire s'ajoute aux jours fériés officiels. Pour l'année 2022, ce jour est fixé au lundi 26 décembre 2022.

L'UNIL ralentira en outre sensiblement ses activités du mardi 27 décembre 2022 au vendredi 30 décembre 2022.

Le temps de travail à compenser entre le 27 et le 30 décembre 2022 correspond à 4 jours, soit 33 heures 12 minutes.

La compensation pourra être faite par :

- déduction sur le droit aux vacances,
- compensation d'heures excédentaires effectuées durant l'année en cours.

Le Service RH est à votre disposition pour toute question relative aux congés de fin d'année.

Lausanne, le 21 janvier 2022

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

